

Image not found or type unknown



heritage en cas de saisie bancaire

Par **noite**, le **30/04/2012** à **14:15**

bonjour, je suis fille unique et ma mère assez âgée à un peu d'économies qui souhaite me laisser en héritage. à ce jour je suis en procédure de sur endettement avec d'importantes dettes faites par mon ex-époux. Je suis actuellement saisie sur compte bancaire. Comment protéger ce héritage? est-il saisissable? si c'est le cas peut-elle faire un testament à mes enfants? comment me protéger en cas de décès de ma mère? En vous remerciant